



**Accord sur la conservation des albatros et des pétrels**

**Deuxième réunion du Comité consultatif**

*Brasilia, Brésil, du 5 au 8 juin 2006*

---

**Groupe de travail sur la capture accessoire  
Projet d'attributions**

**Les auteurs: Comité Consultatif**



## **ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS**

### **GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CAPTURE ACCESSOIRE**

#### **ATTRIBUTIONS ET PROGRAMME DE TRAVAIL INDICATIF**

Les attributions et le programme de travail indicatif ci-dessous sont proposés pour adoption par la 2<sup>e</sup> Réunion du Comité consultatif en vue de l'établissement d'un Groupe de travail sur la Prise accessoire d'albatros et de pétrels prévu par l'Accord.

#### **Attributions**

Prise de mesures qui aideront à évaluer et à réduire les incidences négatives de opérations de pêche sur les albatros et les pétrels. Les efforts déployés pour atteindre ce but comporteront la fourniture de renseignements et de produits destinés à aider les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) [RFMO] et les organisations nationales de gestion des pêches à évaluer, atténuer et réduire la capture accessoire d'albatros et de pétrels.

Lors de l'élaboration de solutions pour réduire la capture accessoire d'albatros et de pétrels, on veillera à ce que les méthodes d'atténuation n'aient pas d'effet négatif sur d'autres espèces marines.

Les travaux de ce groupe de travail devraient élargir et renforcer les travaux actuellement entrepris par d'autres organisations nationales et internationales en vue de réduire et d'atténuer la capture accessoire d'albatros et de pétrels.

#### **Programme de travail pour le Groupe de travail sur la capture accessoire**

Élaboration d'une stratégie qui permette à l'ACAP et aux Parties membres d'associer et d'aider les ORGP [RFMO] et les organisations nationales de gestion des pêches à évaluer et à réduire au minimum la mortalité d'albatros et de pétrels liée aux pêches.

En fonction de cette stratégie et conformément aux recommandations générales de la 2<sup>e</sup> réunion du Comité consultatif (AC 2), il sera procédé aux activités suivantes :

1. Rassemblement des renseignements disponibles sur la distribution en matière de recherche alimentaire des espèces répertoriées par l'ACAP et l'ampleur du chevauchement spatial et temporel des pêches ;
2. Examen et utilisation des renseignements disponibles sur la distribution en matière de recherche alimentaire et la capture accessoire d'oiseaux de mer pour évaluer le risque posé par les opérations de pêche sur les espèces répertoriées par l'ACAP présentes dans les régions de pêche, par exemple, zones de compétence des ORGP [RFMO], ZEE nationales ;
3. Examen des renseignements sur les mesures d'atténuation concernant les méthodes de pêche connues pour avoir des incidences sur les albatros et les pétrels. Les travaux initiaux se concentreront sur les méthodes de pêche à la palangre pélagique ;
4. Mise au point de produits pour aider les ORGP [RFMO] à réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer. Ces produits pourraient comprendre :

- la conception de programmes d'observateurs, notamment de protocoles de collecte de données sur la capture accessoire
  - des méthodes analytiques pour évaluer la mortalité
  - des mesures d'atténuation conformes aux meilleures pratiques ;
5. Participation à la préparation, l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action national pour les oiseaux de mer [NPOA] de la FAO, notamment l'élaboration de directives concernant les meilleures pratiques ;
  6. Élaboration de matériels et de directives destinés à aider les représentants de l'ACAP assistant aux réunions des ORGP [RFMO] et autres organismes pertinents à profiter au maximum de leur participation et de l'examen de problèmes qui présentent un intérêt pour l'ACAP.